



Amiens, le 2 avril 2020,

Maxime PARUCH
Secrétaire Départemental
SE-Unsa de la Somme

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale de la Somme,
20 boulevard Alsace Lorraine
80063 AMIENS

Objet : Communication des IEN envers les élus locaux au sujet de la carte scolaire

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Par voie de presse le vendredi 27 mars 2020, le ministre de l'Education Nationale a annoncé *qu'aucune classe ne pourrait fermer dans les communes de zones rurales (communes de moins de 5 000 habitants), sans l'accord du maire.*

C'est dans ce contexte que nous avons appris que de nombreux maires du département avaient été contactés depuis lundi par les IEN pour leur annoncer un projet de fermeture de classe dans leur commune. Nous avons également appris qu'il a été demandé à ces élus de faire part de leurs observations par écrit à ce sujet sans leur préciser que, suite aux annonces ministérielles, ils avaient la possibilité de s'y opposer.

Parfois, lorsque les élus ont eu connaissance de l'annonce ministérielle, les IEN essaient de les convaincre du bien-fondé de la fermeture et font appel à leur sens de l'intérêt collectif en leur expliquant que leurs effectifs sont très faibles et que la fermeture permettrait une ouverture dans une école avec un effectif beaucoup plus élevé.

Pour le SE-Unsa de la Somme, il est scandaleux que des IEN soient ainsi contraints d'essayer de forcer la main à des élus et à des directeurs d'école pour leur faire accepter une fermeture de classe au nom de l'intérêt collectif. C'est au ministre, en donnant les moyens nécessaires, d'assumer les annonces qu'il a faites dans la presse.

Le SE-Unsa tient à vous faire savoir qu'il condamne fermement ces méthodes et vous demande d'y mettre un terme.

Nous espérons que la dotation complémentaire permettra effectivement de ne fermer aucune classe en milieu rural, l'amélioration des taux d'encadrement dans les communes de plus de 5000 habitants, tout en préservant les moyens des RASED, de la brigade de remplacement ainsi que ceux alloués à la décharge des directeurs du 1 à 3 classes.

Dans le cas contraire, ce serait une nouvelle fois la preuve que le ministère de l'Education Nationale ne se donne pas les moyens de ses ambitions.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Maxime Paruch

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.